

# ACTARES

Actionnariat pour une économie durable  
AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften

## Procès-verbal de la 5ème Assemblée Générale ordinaire d'ACTARES, 29.9.2005

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2004
2. Rapport d'activités 2004
3. Approbation du rapport et décharge aux membres du Comité
4. Présentation des comptes 2004
5. Rapport de l'organe de révision
6. Décharge au Comité pour les comptes 2004
7. Election de l'organe de révision
8. Election au Comité
9. Activités 2005-2006
10. Présentation et discussion du projet de Lignes directrices pour les positions de vote d'ACTARES aux Assemblées Générales des entreprises
11. Propositions individuelles
12. Divers

Catherine Herlold résume brièvement les changements intervenus au sein des secrétariats. En 2004, Sophie de Rivaz à Genève et Christoph Buholzer à Lucerne ont démissionné, ce qui a contraint le Comité à chercher une nouvelle solution, mais a également fourni l'opportunité de réduire le secrétariat à un volume adapté aux possibilités financières actuelles d'ACTARES. Roby Tschopp couvre désormais depuis Berne tant le volet germanophone que francophone du secrétariat exécutif, le secrétariat administratif continuant d'être assuré depuis Genève par Géraldine Berger.

Aucune remarque n'est formulée par les membres présents à propos de l'ordre du jour et aucun divers n'est annoncé.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2004**

Le procès-verbal donne lieu à une remarque: le titre du pont 4 de l'ordre du jour (page 2) doit être corrigé en "Jahresrechnung 2003" en lieu et place de "Jahresrechnung 2002".

Le procès-verbal est accepté avec cette modification à l'unanimité et son rédacteur remercié.

**2. Rapport d'activités 2004**

Le rapport d'activités ayant été envoyé aux membres avec l'invitation, il est renoncé à en faire lecture. Il ne donne lieu à aucune question.

**3. Approbation du rapport et décharge aux membres du Comité**

Pour cette votation, les membres du Comité et du Secrétariat se récusent.

L'approbation du rapport d'activités 2004 et la décharge au Comité sont octroyées à l'unanimité.

**4. Présentation des comptes 2004**

Caroline Pirenne commente les comptes et le bilan 2004. Pierre Weiss demande d'expliquer le compte courant figurant au passif. Caroline Pirenne répond qu'une ligne de crédit a été utilisée par ACTARES en fin d'année.

**5. Rapport de l'organe de révision**

Le rapport de l'organe de révision ayant été envoyé aux membres avec l'invitation, il est renoncé à en faire lecture. Il ne donne lieu à aucune question.

**6. Décharge au Comité pour les comptes 2004**

Pour cette votation, les membres du Comité et du Secrétariat se récusent.

A l'unanimité, les membres accordent au Comité décharge pour les comptes 2004.

**7. Election de l'organe de révision**

Le Comité propose à nouveau la fiduciaire Jacques Moynat. Yann Golay souhaite connaître le coût approximatif du recours à un organe de révision professionnel. Il lui est répondu que cela représente une charge d'approximativement 600 ou 700 francs par année.

La fiduciaire Jacques Moynat est élue à l'unanimité.

## **8. Election au Comité**

Le Comité ayant été élu pour deux ans en 2004, il s'agit d'une élection complémentaire.

La co-Présidente fait part de la démission de Fernand Vincent, pionnier de la première heure déjà membre du Comité de CANES, pour surcharge de travail. Fernand Vincent est remercié chaleureusement pour sa contribution significative à ACTARES. Le Comité propose à l'assemblée d'élire Frédérik? (3x) de Cock, économiste et consultant, membre de longue date du Groupe "Éthique" et fonctionnant par cooptation au sein du Comité depuis un an. Des obligations professionnelles empêchent ce soir Frederik de Cock d'être présent, ce qu'il regrette profondément.

Frederik de Cock est élu à l'unanimité moins une abstention, motivée par le principe de ne pas élire une personne sans la connaître.

## **9. Activités 2005-2006**

En ouverture, la co-Présidente souhaite connaître l'opinion des membres sur le fait qu'au moment de l'Assemblée Générale, toute l'actualité porte sur les événements du printemps de l'année en cours, alors que l'année sous revue est l'année précédente. Une piste consisterait à ne pas faire coïncider l'exercice d'ACTARES avec l'année civile, tout en sachant que ce mode de faire peut être source de tracasseries administratives.

Pierre Weiss estime que la situation actuelle, loin d'être gênante, confère un recul et une continuité au travail d'ACTARES qui va entièrement dans le sens de la durabilité. Aucune opinion n'est exprimée en faveur d'une modification.

L'aperçu des activités 2005-2006 débute par une allocution d'Edouard Dommen à l'occasion du jubilé des 5 ans d'existence d'ACTARES, fondée le 15 mars 2000. Le texte de l'allocution est fourni en annexe du présent procès-verbal.

Roby Tschopp, secrétaire exécutif, présente les activités effectuées en 2005 :

- Représentation des droits de vote de nos membres en AG
- Intervention aux AG de Novartis, Roche, Ciba SC, Clariant et Syngenta sur les décharges toxiques en région bâloise
- Intervention aux AG de UBS et Credit Suisse sur la question des "Equator principles", en particulier sur le projet d'oléoduc de Sakhalin (Credit Suisse)
- Interventions à l'AG de Nestlé pour soutenir les propositions d'Ethos et sur la production de l'eau Pure Life au Brésil
- Suivi des contacts déjà entamés avec les entreprises
- Mise au point de nos lignes directrices de vote en AG en collaboration avec le Groupe éthique
- Information : 2 Lettres d'information, site web, articles dans des journaux et revues
- Médias : couverture de nos activités par la presse et la radio
- Recherche de membres : distribution et encartages de nos dépliants, stand à la Fair Trade Fair

- Recherche de nouvelles sources de financement : propositions de projets à nos membres, démarches auprès d'institutions

Son exposé donne lieu à plusieurs interventions.

Pierre Weiss demande si les lignes directrices de vote seront appliqués partout. La réponse est oui.

Stefan Gerber souhaite savoir si Credit Suisse est actif dans le financement de projets en Afrique occidentale. ACTARES ne dispose pas d'informations privilégiées à ce sujet.

Anna-Karina Kolb demande quels sont les moyens de pression à disposition d'ACTARES. Il lui est répondu qu'ACTARES possède la légitimité de représenter un groupe d'actionnaires, qui agissent en tant que tels et qui détiennent ensemble une part du capital qui sans être déterminante n'est pas infime. Ses interventions en Assemblée Générale trouvent par conséquent un certain écho auprès de l'opinion publique et des analystes financiers.

Peter Haber pose la question du choix des entreprises auprès desquelles ACTARES intervient. Ce choix découle, dans le cadre des thèmes d'ACTARES, de l'historique de nos activités précédentes, des informations disponibles et des chances de succès.

Ruedi Meyer expose les activités prévues pour la fin de l'année 2005 ainsi que pour 2006.

- Renforcement et développement de l'association
  - Comité
  - Membres
  - Ressources
- Table ronde pour les membres collectifs
- Suivi des contacts et des thèmes - Nouveaux thèmes : répartition de la richesse créée et égalité homme-femme
- Publication et mise en oeuvre de nos lignes directrices
- Interventions aux AG
- Poursuite de l'information interne et externe
- Approfondissement thématique et étude de l'actualité par le Groupe « Ethique »

L'accent est porté tout spécialement sur le renforcement des activités. Le secrétariat, en particulier, pourrait être renforcé par le biais de mesures de réinsertion dans le monde du travail ou par le biais du service civil, avec pour objectif de soutenir les opérations de recherche de fonds, toujours très gourmandes en temps de travail, ou de fournir un soutien aux participations aux Assemblées Générales des entreprises. Des pistes concrètes existent pour de nouvelles sources de financement du courant normal de l'association et Ruedi Meyer tient à souligner l'excellent écho qu'a rencontré auprès des membres la recherche de soutiens liés à une activité.

Pierre Weiss suggère d'orienter la recherche de membres vers les caisses de pensions, estimant que le moment est propice pour cette démarche. Ruedi Meyer répond que ce segment semble être bien couvert par la fondation Ethos.

Jean-François Rochat souligne l'importance de la thématique de la répartition des richesses et de l'égalité homme-femme prévue par ACTARES en tant que pro-

gramme et non pas comme réaction à une actualité de court terme. Ruedi Jörg renchérit en relevant les opportunités qu'offre ce thème pour des alliances.

H.-R. Gally insiste sur la nécessité d'expliquer les votes "exotiques" que pourrait effectuer ACTARES afin de leur donner un sens et de ne pas donner l'image d'opposants systématiques.

## **10. Présentation et discussion du projet de Lignes directrices pour les positions de vote d'ACTARES aux Assemblées Générales des entreprises**

Catherine Herold présente et commente le projet de Lignes directrices pour les positions de vote d'ACTARES aux Assemblées Générales des entreprises composé de 10 articles.

Elle expose un exemple d'application basé sur l'Assemblée Générale de Nestlé de cette année, afin d'en concrétiser la possible mise en oeuvre, avant de lancer la discussion parmi les membres.

Pierre Weiss commente l'article 4, préconisant le refus de comptes non transparents. La transparence des comptes est une exigence légale et lorsque des entreprises ne s'y tiennent pas, à l'exemple de Parmalat, il s'agit de fraudes impossibles à découvrir avec les moyens d'ACTARES. Il craint que cet article ne soit inapplicable. Dans la foulée, il se demande également ce que signifie en pratique la répartition des dividendes selon le principe du triple bénéficiaire voulue par l'article 6.

Caroline Pirenne répond qu'une attention certaine est à prêter aux vides juridiques et les stratégies mises en place par les sociétés afin d'établir des structures d'évitement fiscal, ce qui rend les bilans et les comptes proposés impossibles à évaluer par les actionnaires.

Jean-François Rochat intervient à propos de la richesse créée : la répartition entre les diverses parties prenantes (employées et employés, actionnaires etc.) et la manière dont elle a lieu (dividende, remboursement de capital etc.) sont des points centraux du travail d'ACTARES.

Il ajoute qu'une dimension importante des Lignes directrices est leur visibilité et leur impact symbolique.

Pour Pierre Weiss, les Lignes directrices présentées sont remarquables

H.-R. Gally encourage ACTARES à ne pas hésiter, si nécessaire, à prendre plusieurs fois la parole en Assemblée Générale afin de bien expliciter le motif de ses votes, quitte à délaissé la tribune pour les sujets où d'autres expriment la même position et se concentrer sur ceux où son vote est particulier.

Jean-François Rochat rappelle qu'une position peut également être explicitée par voie de presse.

Catherine Herold abonde dans le sens de la nécessité d'explicitier les prises de position d'ACTARES.

Elle résume la teneur des échanges de la manière suivante : les Lignes directrices sont de l'avis des membres une bonne initiative, qui doit impérativement être expliquée.

Yann Golay demande si jusqu'ici, ACTARES reprenait systématiquement les consignes de vote de la Fondation Ethos. La réponse est oui, c'est d'ailleurs ce qui est communiqué officiellement aux membres d'ACTARES. Le pilote mené à l'occasion

de l'Assemblée de Nestlé ce printemps constitue jusqu'ici la seule dérogation à cette politique.

Anna-Karina Kolb exprime son soutien à la démarche présentée et estime que le démarquage d'ACTARES par rapport à la Fondation Ethos représente une évolution nécessaire.

Jean-François RoCHAT conclut le débat en plaçant les Lignes directrices d'ACTARES dans une perspective d'évolution; il ne s'agit pas des Dix Commandements mais de principes à appliquer en fonction de la situation.

## **11. Propositions individuelles**

Aucune

## **12. Divers**

Aucun.

Le co-Président conclut l'Assemblée Générale à 21 heures 10 en souhaitant à toutes les personnes présentes un bon trajet de retour.

Pour le procès-verbal,

Roby Tschopp  
Secrétaire exécutif

Annexe :  
- Allocution d'Edouard Dommen

Berne, le 2 octobre 2005